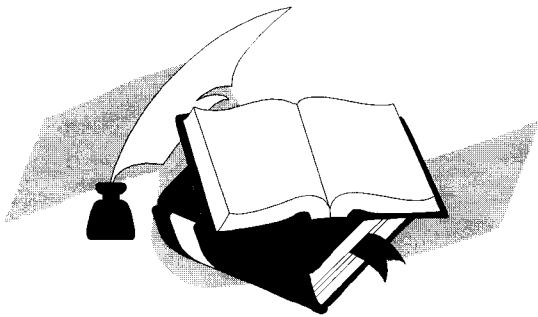




VERSEMENT 1035 W

Description globale : Situation des entreprises, des commerces et de l'économie du département de l'Aube

Dates extrêmes : 1980-1982

Importance matérielle : 3 articles

Service producteur : Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de l'Aube

Service versant : Préfecture, Cabinet du Préfet, Troyes

Date d'entrée : mars 1983

Communicabilité maximum : 60 ans

Début communicabilité : 01/01/2041

Fin communicabilité : 01/01/2043

Date de rédaction du bordereau:

N° d'entrée : 16916

Cote de l'inventaire : 1AD10 302

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Les rapports mensuels du directeur de la D.D.T.E de l'Aube adressés au Préfet contiennent :

- des considérations générales sur la situation économique du département
- des informations précises sur la santé des entreprises et commerces : état des effectifs, niveau de production, état du carnet de commandes, perspectives de marchés, situation juridique et administrative, projets de restructuration, de rachat ou vente de filiales etc...

La Commission d'Accès aux Documents Administratifs ayant considéré à plusieurs reprises que les informations économiques et financières ainsi que les stratégies commerciales relevaient du secret en matière industrielle et commerciale, la communicabilité des rapports mensuels a été fixée à 60 ans.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-3	Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de l'Aube : rapports mensuels sur la situation économique dans l'Aube et la situation des entreprises	1980-1982

1035 W

W	descriptif	dates extrêmes	communi- cabilité
1	Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de l'Aube : rapports mensuels sur la situation économique et la situation des entreprises	janvier - décembre 1980	01.01.2041
2	Idem. ¹	janvier - décembre 1981	01.01.2042
3	Idem.	janvier - mai 1982	01.01.2043

¹ Le mois d'août est absent pour 1981.